

# Les mutations pour sauver les terres agricoles ?

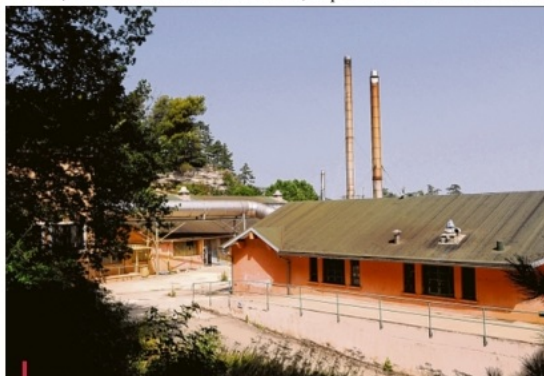
Le chiffre

15,2%

Avec 3 227 000 téléspectateurs, soit 15,2 % de part d'audience, "Et la montagne fleurira", la nouvelle série TV de France 2 tournée en Luberon, avec Philippe Torreton a signé lundi un début encourageant arrivant en troisième position derrière "Camping Paradis" (17,8 %) sur TF1, et "L'Amour est dans le pré" (17,7 %) sur M6.

**ENVIRONNEMENT** En 12 ans, 2 900 hectares ont été artificialisés, l'équivalent de Vaison-la-Romaine

La rencontre est bien passée. Il nous a écoutés sur le terrain, dans les collines de notre territoire de plus en plus artificialisé. Claude Ranocchi, membre du collectif Sauvons Nos Terres et les agriculteurs, se regroupe une vingtaine d'associations et de groupes, se mobilise sur le sujet de l'artificialisation des sols. Le 11 août dernier, le collectif a reçu le secrétaire général de la préfecture, Christian Goyard, pour échanger sur la légitimité des sols en Vaucluse. "Une fois bétonnée, la terre est morte. Il n'est pas possible de faire marcher arrière", s'exclame Claude Ranocchi face aux nouveaux projets. C'est pourquoi, les associations luttent sans relâche pour protéger les espaces agricoles, agricoles et forestiers de notre département.



Le site des papeteries de Malaucène est l'une des rares friches industrielles en Vaucluse dont la réhabilitation permettra d'épargner les terres agricoles.

"Le Vaucluse fournit 40% de certains légumes en France, désormais, on est à 6%."

fois à cause du risque d'inondation sur certaines que l'on ne peut pas cultiver", souffle Julien Latour, viticulteur à Violès et membre de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

**Premier problème: la construction à plat**  
Le grignotage des terres agricoles est particulièrement visible en Vaucluse. En moyenne, 400 à 500 hectares de terres agricoles disparaissent chaque année dans le département, selon la Chambre d'agriculture. Le rapport établi que "2 900 hectares d'espaces agricoles et naturels ont été artificialisés de 2010 à 2018 sur l'axe Castellane-Vaucluse, le bassin de vie d'Avignon, le région de Carpien, le pays Voixvieux et le pays d'Ap". Pour visualiser, 2 900 hectares correspondent quasiment à la superficie de la ville de Vaison-la-Romaine (2 714 hectares). C'est donc une ville de la taille de la cité voivocine qui a disparu au profit de la bétonisation.

De plus en plus, les zones urbaines s'étendent. C'est le cas des villes du Pontet et de Montoux que se sont étalées sur des terres agricoles au fur et à me-

sure. "On construit tout à plat: les zones commerciales et les entrepôts", ironise-t-il. Mais il sait que cela se fait au détriment d'un second problème: l'autonomie alimentaire. "Le Vaucluse fournissait 40% de certains légumes en France, désormais, on est à 6%", note amèrement Julien Latour. La surface agricole utile (SAU) en région Paca a quasiment été divisée par deux, passant de 1,27 million d'hectares en 1972 à 700 000 hectares en 2022, selon l'organisme de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safar).

Par conséquent, les terres agricoles en Vaucluse ont aussi été réduites. Et "ça fait rier cer-

taines institutions, mais l'agriculture est le deuxième plus grosse activité après le tourisme. Si la surface agricole continue de diminuer, nos beaux paysages de nos vallées vont disparaître", souligne le viticulteur. Paysage, autonomie alimentaire et logement, ce sont des problèmes actuels liés indirectement à la bétonisation des sols. Or, à l'échelle du département, les projets de restaurations et de réhabilitation de friches sont nombreux mais à l'achèvement ou en réflexion: il y a l'ancienne prison Sainte-Anne à Avignon en passe de devenir un parc de logements, la papeterie de Malaucène en projet, ou encore la restauration de la

décharge du Rastelet sur les communes de Villodun et Vaison-la-Romaine. La faute à qui? Des règles et des lois imposent de se tourner vers les outils d'artificialisation des sols. "On se bat contre des moutons à six dents. On se heurte à des murs de silence de la part des élus qui ne veulent pas nous en tendre", tempête une membre du collectif. Selon elle, c'est aux collectivités territoriales de prendre en main cette lutte.

C'est le cas de Philippe Armeignol, maire de Villes-sur-Aignon, qui s'est opposé à l'artificialisation d'une partie de sa commune (voir page ailleurs). "Il faudrait établir un recensement des friches industrielles et commerciales dans le département", souhaite même Claude Ranocchi. Elle volente également formuler le recours, alors qu'a proposé à la Safar de recenser les friches industrielles en plus des friches agricoles déjà signalées par les agriculteurs. En attendant, "on ne lâche rien, même si les recours en justice coûtent cher" lâche Claude Ranocchi. Car, ce combat, le collectif continuera de lutter pour protéger les terres du Vaucluse.

**Action vaccination contre la varicelle du Singe à Avignon samedi**  
Dans le cadre de sa participation à l'événement Pratic'Fest-Action de l'Avignon qui se déroule samedi, Aides et le centre de dépistage de l'hôpital d'Avignon seront présents pour proposer la vaccination contre la varicelle du Singe. Cette vaccination aura lieu du 18h à 22h dans le carreau de Aides près du centre de la rue du Palais de Justice. Ce sera également l'occasion pour les personnes qui le souhaitent de passer à la vaccination contre le papilloma-virus. Pour plus d'infos aller chercher pour le VIH, l'hépatite B et/ou C par Trod (très rapide à orientation diagnostique) avec remise de matériel à emporter.

**ViaRhôna: elle avance**  
Villes-sur-Aignon sont en cours pour faire passer en Vaucluse la ViaRhôna notamment entre Sorgues et Avignon, avec la construction d'une passerelle suspendue sur le bras du Rhône entre Sauverette (Gard) et Sorgues. Les travaux qui ont démarré en avril dernier ont permis de poser des fondations à plusieurs mètres de profondeur s'acheveront en décembre avec l'installation de la passerelle.

**Construction d'un pont à Pertuis sur la RD 973**  
Le local Ventoux Savours concé par le Parc national régional du Mont-Ventoux revient pour la 15<sup>ème</sup> année réviser nos espaces. Le programme des ateliers, films, spectacles, vidéos, expositions, installations, etc... Pendant huit semaines, il y aura aussi des ateliers autour du maître mot, la convivialité. Ouverture des festivités à Mazan le 11 septembre avec la fête celtique ou la réduction des déchets. Tout le programme est retrouver sur parcnationalvaucluse.com

**Que dit la loi ?**  
"Le préfet a précisé qu'il ne disposait pas de moyen de pression sur les collectivités territoriales, sauf en cas de non-respect de la loi", se désole Claude, membre du collectif Sauvons Nos Terres 84. Et pourtant sur le plan législatif, la loi Climat et Résilience, promulguée en août 2021 impose de réduire par deux et le rythme de bétonisation des terres d'ici 2030 et d'atteindre l'autonomie de toute forme d'artificialisation des sols d'ici 2050. Un objectif déjà mentionné dans le schéma régional d'aménagement, de développe-

ment durable et d'égalité des territoires. Ce schéma approuvé en octobre 2019, faisait état de l'étalage urbain et la menace sur les terres rhodaniennes dont fait partie le Vaucluse. Il faisait déjà la division par deux du rythme de consommation des terres et la réhabilitation de zones d'activités économiques existantes. Concrètement, les constructions de bâtiments ou logements doivent respecter ces deux règles et permettre de préserver les terres agricoles.

## LE COMBAT DU MAIRE ET DE LA POPULATION DE VELLERON CONTRE LE PROJET IMMOBILIER "LA GRANDE BASTIDE"

### "On n'est pas contre la création de logements, mais contre la démesure"



Philippe Armeignol, le maire de Velleron, a reçu le corps dans son combat du maire et velleuronais d'adoption Grand Sols Malade.

"Le maire de Velleron a annoncé dans son programme qu'il s'opposait à la construction d'un lotissement souterrain par l'ancien maire", affirme Claude Ranocchi, membre du collectif Sauvons Nos Terres 84. Chose promise, chose faite. Le préfet est intervenu le 15 avril dernier pour mettre en demeure l'aménageur et interrompre le chantier de "La Grande Bastide". Le parc de 200 logements sur sept hectares d'espaces naturels est suspendu. Depuis, l'affaire est au tribunal administratif. "On attend encore l'audience", explique le nouveau maire de Velleron Philippe Armeignol. Pas de repas de son côté, il a décidé de rédiger un mémoire volontairement avec France Nature Environnement pour le projet, en parallèle de celui mené par l'Etat. "On n'est pas contre la création de logements, mais contre la démesure de ces projets et l'artificialisation à outrance, soupir le maire, c'est une conception de l'aménagement du territoire datant des années 80". Et la fin des lotissements construits à plat dans le Vaucluse ? Pas pour tout de suite, le temps que les mentalités changent.

**Un gouffre environnemental et financier pour la commune**  
"Le Service de l'Etat était très surpris de ma demande, car il y a une urbanisation galopante dans le département", souligne-t-il. Selon Philippe Armeignol, ce sept hectares appartenant à une zone naturelle protégée, devenue zone à urbaniser en faveur d'un Plan local d'urbanisme (PLU) "douteux". "J'ai eu peur de faire cas

de l'Etat pour faire réfléchir. Ça a même fait ralentir certains maîtres", encourage l'élu velleuronais.

Le problème est simple. "Si les aménageurs perdent le recours, alors ils ne paieront pas d'argent. Nous, si nous perdons. Nous perdons beaucoup sur le plan écologique mais aussi financier", se désole le maire.

Au total, le projet "La Grande Bastide" représenterait une dépense de "sept millions d'euros pour la commune soit une hausse de 40% des impôts locaux pour abaisser le coût", calcule-t-il. Un coût supplémentaire pour une commune avec un budget de trois millions d'euros annuels. Il garde espoir, attendant de faire bouger les choses. "Le combat n'est pas fini, on reste vigilant."



Philippe Armengol, le maire de Velleron, a reçu le soutien dans son combat du slameur et Velleronnais d'adoption Grand Corps Malade.

/ PHOTO ARCHIVES ANGE ESPOSITO

## "On n'est pas contre la création de logements, mais contre la démesure"

"Le maire de Velleron a annoncé dans son programme qu'il s'opposerait à la construction d'un lotissement soutenu par l'ancien maire", affirme Claude Ranocchi, membre du collectif Sauvons Nos Terres 84. Chose promise, chose faite. Le préfet est intervenu le 15 avril dernier pour mettre en demeure l'aménageur et interrompre le chantier de "La Grande Bastide". Le parc de 200 logements sur sept hectares d'espaces naturels est suspendu.

Depuis, l'affaire est au tribunal administratif. "On attend encore l'audience", explique le nouveau maire de Velleron Philippe Armengol. Pas de repos de son côté, il a décidé de rédiger un mémoire volontairement avec France Nature Environnement sur le projet, en parallèle de celui mené par l'État. "On n'est pas contre la

création de logements, mais contre la démesure de ces projets et l'artificialisation à outrance, soupire le maire, c'est une conception de l'aménagement du territoire datant des années 80". Et la fin des lotissements construits à plat dans le Vaucluse ? Pas pour tout de suite, le temps que les mentalités changent.

### Un gouffre environnemental et financier pour la commune

"Le Service de l'État était très surpris de ma demande, car il y a une urbanisation galopante dans le département", souligne-t-il. Selon Philippe Armengol, ces sept hectares appartenaient à une zone naturelle protégée, devenue zone à urbaniser en faveur d'un Plan local d'urbanisme (PLU) "douteux". "J'ai espoir de faire cas

d'école pour faire réfléchir. Ça a même fait ralentir certains maires", encourage l'élu velleronnais.

Le problème est simple. "Si les aménageurs perdent le recours, alors ils ne gagneront pas d'argent. Nous, si nous perdons. Nous perdrons beaucoup sur le plan écologique mais aussi financier", se désole le maire.

Au total, le projet "La Grande Bastide" représenterait une dépense de "sept millions d'euros pour la commune soit une hausse de 40% des impôts locaux pour absorber le coût", calcule-t-il. Un coût supplémentaire pour une commune avec un budget de trois millions d'euros annuel. Il garde espoir, cependant de faire bouger les choses: "Le combat n'est pas fini, on reste vigilant." **A.G.**